



République Française
Département INDRE ET LOIRE
Commune St Nicolas des Motets

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2024

L'an 2024 et le 8 Avril à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Madame Le Maire, Béatrice VERWAERDE.

Présents : Mme VERWAERDE Béatrice, Maire, Mmes : DONNART Agnès, HUGUET Élodie, MEUNIER Noémie, MM : CLEMENT Thierry, GUERIN Jean-Marc, LEGENDRE Yann, POUTEAU Benoit, RAPY Philippe

Date de la convocation : 28/03/2024

Date d'affichage : 28/03/2024

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Récapitulatif des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Vote du taux des taxes des impôts directs locaux

Approbation des comptes de gestion 2023 de la commune

Approbation des comptes de gestion 2023 de l'assainissement

Affectation des résultats 2023 du budget de la commune

Affectation des résultats 2023 du budget de l'assainissement

Approbation du compte administratif 2023 du budget de la commune

Approbation du compte administratif 2023 du budget de l'assainissement

Vote du budget primitif 2024 de la commune

Vote du budget primitif 2024 de l'assainissement

Vote des subventions accordées aux associations

Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Agnès DONNART pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

21/03/2024	Bruneau	Fournitures administratives	276.00 €
08/04/2024	Marché aux affaires	Petit équipement	14.99 €
08/04/2024	Bruneau	Papier gazette	119.70 €
08/04/2024	Gougeon	Contrôle paratonnerre église	200.40 €

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu ayant été communiqué à l'ensemble des membres le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Vote du taux des taxes des impôts directs locaux

Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux des taxes pour l'année 2024 au même niveau qu'en 2023, soit :

- Taxe d'habitation : 9.24 %
- Taxe sur le foncier bâti : 31.15 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 35.53 %

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE la reconduction des taux des taxes pour 2024 au même niveau qu'en 2023.

Approbation des comptes de gestion 2023 de la commune

Madame le maire expose les éléments suivants :

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de la commune de Monsieur le Trésorier pour l'année 2023,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget de la commune retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les Comptes Administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion du budget de la commune de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023.

Approbation des comptes de gestion 2023 de l'assainissement

Madame le maire expose les éléments suivants :

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de l'assainissement de Monsieur le Trésorier pour l'année 2023,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget de l'assainissement retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les Comptes Administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion du budget de l'assainissement de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023.

Affectation des résultats 2023 du budget de la commune

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il n'y pas de reste à réaliser.
Elle propose d'affecter les résultats de la façon suivante:

Budget de la commune:

- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit:
 - résultat reporté (R 002): 97 918.85 €
 - affectation 1068: 17 392.18 €
- le résultat déficitaire de la section d'investissement comme suit:
 - résultat reporté (D 001): 17 392.18 €

Le conseil municipal à l'unanimité

AFFECTE les résultats de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus.

Affectation des résultats 2023 du budget de l'assainissement

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il y a de reste à réaliser d'un montant de

Elle propose d'affecter les résultats de la façon suivante:

Budget de l'assainissement:

- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit:
 - résultat reporté (R 002): 29 375.80 €
- le résultat excédentaire de la section d'investissement comme suit:
 - résultat reporté (R 001): 72 521.82 €

Le conseil municipal à l'unanimité

AFFECTE les résultats de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessus.

Approbation du compte administratif 2023 du budget de la commune

Madame le maire présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2023 qui font apparaître :

Section de fonctionnement

Dépenses 163 871.21 €
Recettes 193 020.41 €
Excédent de l'exercice 29 149.20 €
Excédent antérieur 111 787.45 €
Excédent total 115 311.03 €

Section d'investissement

Dépenses 23 600.46 €
Recettes 31 833.90 €
Excédent de l'exercice 8 233.44 €
Déficit antérieur 25 625.62 €
Déficit total 17 392.18 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Madame le Maire étant sorti, sous la présidence de Monsieur RAPY Philippe, 1er Adjoint, élu président de séance, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget général de la commune.

Approbation du compte administratif 2023 du budget de l'assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal les comptes de l'exercice 2023 qui font apparaître :

Section de fonctionnement

Dépenses 24 715.83 €
Recettes 25 051.43 €
Excédent de l'exercice 335.60 €
Excédent antérieur 29 040.20 €
Excédent total 29 375.80 €

Section d'investissement

Dépenses 15 263.725 €
Recettes 65 101.58 €
Excédent de l'exercice 49 837.86 €
Excédent antérieur 22 683.96 €
Excédent total 72 521.82 €

Il y a des restes à réaliser pour un montant de 441 857.75 €.

Madame le Maire étant sortie, sous la présidence de Monsieur RAPY Philippe 1er Adjoint, élu
Président de séance, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget de l'assainissement.

Vote du budget primitif 2024 de la commune

Le budget 2024, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 265 306.85 €
- en section d'investissement à la somme de 34 793.39 €

Madame le Maire présente la section de fonctionnement et d'investissement par article.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget 2024 tel qu'il est présenté.
VOTE le budget 2024 tel qu'il est présenté.

Vote du budget primitif 2024 de l'assainissement

Le budget 2024, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 52 841.21 €
- en section d'investissement à la somme de 781 444.97 €

Madame le Maire présente la section de fonctionnement et d'investissement par article.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget 2024 tel qu'il est présenté.

VOTE le budget 2024 tel qu'il est présenté.

Vote des subventions accordées aux associations

Madame le Maire propose d'attribuer en 2024 aux associations communales les subventions suivantes :

APEI Super Parents: 120 €
Cantine de Dame-Marie-les-Bois: 4 200 €
Club du 3ème âge: 150 €
Comité des fêtes: 200 €
Coopérative de Dame-Marie-les-Bois: 200 €
Coopérative de Morand: 200 €
Gymnastique volontaire: 120 €

Pour un montant total de 5 190 €

Madame le Maire propose d'attribuer en 2024 aux associations hors communales les subventions suivantes :

Assiette éco Château-Renault: 100 €
Tennis de table Château-Renault: 100 €
Campus métiers de l'artisanat: 100 €
CFA Sorigny: 100
Karaté Château-Renault: 100 €
USR Escalade Château-Renault: 100 €
Judo club Château-Renault: 100 €
Gymnastique Château-Renault: 100 €
Sapeurs Lipopette: 100
Téléthon: 100 €

Pour un montant total de 1 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE les montants ci-dessus.

Informations diverses :

Sécurité du bourg : Il va être demandé des devis pour trottoirs du n°7 rue de Touraine au n°3 route de Château-Renault afin de sécuriser les piétons.

Église : suite à la maintenance de la cloche de l'église réalisée l'entreprise Gougeon, changement du battant défectueux + demande de devis pour changement du plancher affaissé.

Composteur : Un composteur collectif est-il envisageable ? Voir avec le SMICTOM

En mairie, le 11/04/2024

La Secrétaire de séance
Agnès DONNART

Madame le maire
Béatrice VERWAERDE



B Verwaerde